

Département des institutions et du territoire

Commune de Grandson

Plan d'affectation cantonal valant permis de construire n° 367 « Les Echatelards » Installation de stockage définitif de matériaux Enquête publique

Conformément aux dispositions des articles 11, 13 et 109 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC ; BLV 700.11), de l'article 69 de son règlement d'application du 19 septembre 1986 (RLATC ; BLV 700.11.1) et des articles 22 et 24 de loi sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006 (LGD ; BLV 814.11), le Département des institutions et du territoire soumet à l'enquête publique :

- le Plan d'affectation cantonal valant permis de construire n° 367 « Les Echatelards »
- les travaux d'aménagement d'un cours d'eau selon la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP ; BLV 721.01). La décadastration partielle des parcelles n° 1398, 1404 et 1412 de la Commune de Grandson et le transfert au Domaine public cantonal selon la loi du 9 décembre 2012 sur le registre foncier (LRF ; RSV 211.61)
- le plan de la signalisation routière selon l'art. 107 de l'Ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, (OSR, RS 741.21)

et met simultanément en consultation publique :

- un rapport selon art. 47 OAT de l'Ordonnance fédérale du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT ; RS 700.1) et un rapport d'impact sur l'environnement selon les articles 7 et 15 de l'ordonnance fédérale du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE ; RS 814.011) et au Règlement d'application du 25 avril 1990 de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (RVOEIE ; BLV 814.03.1).

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au Greffe de la commune de Grandson (Hôtel de Ville, Rue Basse 57, 1422 Grandson), à la Direction générale du territoire et du logement (avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne) ainsi qu'auprès de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA, rue du Valentin 10, 1014 Lausanne),

du 11 septembre au 13 octobre 2021

inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Les pièces sont également disponibles à l'adresse www.vd.ch/pac-echatelards.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête au Greffe de la commune de Grandson (Hôtel de Ville, Rue Basse 57, 1422 Grandson) ou adressées par pli recommandé directement à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

Une séance d'information publique sera par ailleurs organisée le mardi 21 septembre de 19h30 à 21h30 à la Salle des Quais (chemin du Lac 43, 1422 Grandson). En raison des mesures sanitaires en vigueur, les inscriptions sont obligatoires. La séance d'information sera également retransmise en direct sur internet. Informations et inscriptions sur www.vd.ch/pac-echatelards.

Direction générale du territoire et du logement